

# ROZOY FLASH n° 187

Bulletin d'informations communales – 30 juin 2022



## Compte rendu de la réunion du 9 juin 2022

La séance du Conseil Municipal du 9 juin, présidée par José FLUCHER, Maire, débute à 14h00, salle des mariages de l'Hôtel de Ville.

Sont présents : Nicolas FRICOTEAUX – Marie-Agnès MARCHAND – Sylvain POULAIN – Lucienne BÉKALAREK – Martine MAINGAINT – Jean-René DURTETTE – Marie-Noëlle FRÈRE – Patricia CARAQUIN – Xavier BOULANDE.

Absents excusés : Olivier THOUANT, pouvoir à Lucienne BÉKALAREK,  
Agnès JACOB, pouvoir à Xavier BOULANDE,  
Maurice POULAIN, Christelle BERNAILLE, Anne-Sophie COLOMBÉ  
Michel DAUTREQUE, suppléant, est également présent.

### ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE

- Création contrat PEC secrétariat,
- Convention ADICA
- Questions diverses.

Secrétaire de séance :  
Marie-Agnès MARCHAND

Après avoir adopté le compte rendu de la séance précédente, le Conseil Municipal procède à l'examen de l'ordre du jour de la réunion.

## DÉLIBÉRATIONS

### CREATION CONTRAT PEC - SECRETARIAT

Suite à un accroissement d'activité au service passeports-cartes d'identité, le Conseil Municipal décide de créer un contrat PEC (Parcours Emploi Compétences) de 28 heures par semaine, pour une durée de 1 an, à compter du 20 juin 2022.  
Mme Stéphanie BERNARD occupera ce poste.

### CONVENTION ADICA

Cette délibération est en complément de celle prise le 8 avril 2022 (Rozoy Flash 186) : le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer la convention de prestation avec l'ADICA (Agence Départementale d'Ingénierie pour les Collectivités de l'Aisne) pour une mission d'assistance administrative concernant l'acquisition de la grange située rue de Cernival.

## QUESTIONS DIVERSES

### Tour de table :

Lucienne BEKALAREK signale, qu'en raison des travaux, aucune visite de la collégiale ne pourra être organisée et, ce, pour une durée indéterminée.

**Marie Noëlle FRERE** remercie les personnes qui ont donné de nombreux livres à la bibliothèque.

**Martine MAINGAINT** remercie pour le don de verres pour la salle de convivialité.

La séance est levée à 16h00

### QUARTIER LA POMMERAIE

Il nous a été signalé de fréquents non-respects des balises « Cédez le passage » et des vitesses excessives, rue de la Pommeraie.

Au moment des entrées et sorties du collège Jules Ferry, des collégiens circulent à pied et la circulation est dense.

Merci de penser à la sécurité de tous.

Bien sûr, ces consignes s'appliquent partout dans Rozoy et ailleurs.



### RAMASSAGE ORDURES MÉNAGÈRES



Au 1<sup>er</sup> septembre 2022, changement des dates de ramassage des bacs noirs (ordures ménagères) : tous les 15 jours et non plus de façon hebdomadaire.  
Un nouveau calendrier va être distribué.

Documents joints à ce Rozoy Flash : Programme des manifestations des 13 et 14 juillet - Journal Intercommunal n°43 - Flyer France Services Itinérant - Courrier sur la revalorisation tarifaire de l'assainissement collectif



# Compte rendu de la réunion du 17 juin 2022

La séance du Conseil Municipal du 17 juin, présidée par José FLUCHER, Maire, débute à 20h00, salle des mariages de l'Hôtel de Ville.

Sont présents : Nicolas FRICOTEAUX – Marie-Agnès MARCHAND – Sylvain POULAIN – Lucienne BÉKALAREK – Maurice POULAIN – Martine MAINGAINT – Jean-René DURTETTE – Marie-Noëlle FRÈRE – Patricia CARAQUIN – Agnès JACOB – Xavier BOULANDE – Olivier THOUANT – Anne-Sophie COLOMBÉ.

Absente : Christelle BERNAILLE

Michel DAUTRECQUE, suppléant, est également présent.

## ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE

- Convention La Poste,
- Renouvellement contrats PEC,
- Création de poste technique,
- Prolongation de poste administratif,
- Location Salle de convivialité,
- Publicité des actes,
- Passage à la M57,
- Convention Petite Ville de Demain avec le CAUE de l'Aisne,
- Demande de subvention collégiale DRAC et Département,
- Avenant salle de convivialité
- Avenant collégiale
- Questions diverses.

Secrétaire de séance :  
Marie-Agnès MARCHAND

Après avoir adopté le compte rendu de la séance précédente, le Conseil Municipal procède à l'examen de l'ordre du jour de la réunion.

## DÉLIBÉRATIONS

### CONVENTION LA POSTE

M. le Maire informe de la possibilité de transformer l'actuel bureau de poste en agence postale communale.

En effet, depuis fin 2021, le label Maison de Services au Public a été supprimé au profit de la Communauté de Communes (France Services Itinérant).

De plus, si la Poste est encore ouverte 33h par semaine, des fermetures imprévues sont de plus en plus fréquentes.

Soit nous gardons ce statut avec un avenir programmé d'une ouverture qui serait à terme limitée à 12h par semaine, soit nous créons une agence postale communale tenue par une personne de la commune. Une partie du salaire serait payé par la Poste à hauteur de 12 heures par semaine.

Les opérations effectuées en agence postale sont identiques à celles d'un bureau de poste hormis l'interrogation de compte sur un compte bancaire. En effet, l'application informatique en agence postale ne donne pas la vision des avoirs des comptes des clients, pour une raison évidente de confidentialité.

Les opérations de versement et de retrait sont limitées à 500 € par semaine, par compte et par personne.

Logistique, convoyeurs de fonds resteraient pris en charge par la Poste.

Après discussions, le projet est soumis au vote : 11 pour, 2 abstentions (Xavier BOULANDE ne participe pas au vote car il est cadre au sein de la Banque Postale).

Le Conseil Municipal accepte la transformation du bureau de Poste de ROZOY en agence postale communale, sous réserve néanmoins de trouver la meilleure organisation mutualisée possible. En effet, afin de conserver un nombre d'heures d'ouverture suffisant, il sera nécessaire de mutualiser le poste de l'agence postale soit avec la Communauté de Communes au niveau de l'Espace France Services soit avec la commune au niveau du secrétariat et de l'accueil.

### RENOUVELLEMENT CONTRATS PEC

Plusieurs contrats concernant le personnel technique arrivent à échéance.

Dans l'attente d'informations complémentaires de Pôle Emploi, ces renouvellements sont sollicités mais restent à confirmer.

### CREATION DE POSTE TECHNIQUE

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

### PROLONGATION DE POSTE ADMINISTRATIF

Le contrat de Mme Sophie DUBOST, secrétaire de mairie, est prolongé de 4 mois, à compter du 22 juillet 2022.

### LOCATION SALLE DE CONVIVIALITE

Comme précisé dans le Rozoy Flash n°186 du 8 avril 2022, il est rappelé qu'aucune chambre de la salle de convivialité ne peut être mise à disposition sans la location de la salle de convivialité elle-même.

### PUBLICITE DES ACTES

Par ordonnance gouvernementale, le compte rendu des séances du Conseil Municipal est supprimé, remplacé par le procès-verbal.

Le procès-verbal expose, en plus du compte rendu, le nom des votants et le détail des votes (pour, contre, abstention) ainsi que la teneur des discussions. Il devra être publié sous forme électronique sur le site Internet de la commune.

Toutefois les petites collectivités (moins de 3 500 habitants) peuvent choisir le mode de publicité des actes.

Le Conseil Municipal décide de choisir la publicité par affichage en mairie.

### PASSAGE A LA M57

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024, le référentiel budgétaire et comptable M57 sera obligatoire pour toutes les collectivités territoriales et remplacera la nomenclature budgétaire et comptable actuelle (M14). Pour les collectivités de moins de 3 500 habitants, il est possible d'anticiper l'application.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise le changement de nomenclature budgétaire et comptable des budgets de la commune à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023 et autorise M. le Maire à signer toutes les pièces nécessaires.

### CONVENTION PETITE VILLE DE DEMAIN AVEC LE CAUE DE L'AISNE

Le CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Aisne) propose une réflexion sur la réorganisation du traitement paysager de la commune.

Au départ, n'était concernée que la rue G.A Martin. Une étude pour l'ensemble de la commune est envisagée, tenant compte, entre autres, du développement durable, de l'évolution climatique. Cette mission est gratuite. Le Conseil Municipal autorise donc M. le Maire à signer cette convention.

### DEMANDE DE SUBVENTION COLLEGIALE DRAC ET DEPARTEMENT

Dans le cadre de la restauration de l'église, la pose d'une bâche sur la toiture côté sud de la collégiale, pour éviter l'infiltration d'eau de pluie, est nécessaire. Il est décidé de solliciter la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) pour une subvention de 40% pour un montant de travaux de 11 200 € HT. Le Département est sollicité également à hauteur de 35 %.

### AVENANT SALLE DE CONVIVILAUTE

M. le Maire informe que des travaux supplémentaires sont nécessaires dans le cadre de l'aménagement de la salle de convivialité. Le Conseil Municipal décide d'ajouter au marché

en cours les montants de travaux proposés concernant les lots suivants :

Lot n° 2 « Maçonnerie » : Entreprise CRB pour un montant de 4 455.50 € HT

Lot n° 6 « Electricité » : Entreprise L.G.E. pour un montant de 6 268.20 € HT

### AVENANT COLLEGIALE

M. DUPUY, architecte économiste, a cessé ses activités. C'est M. BRUNELLE Vincent, architecte en chef des Monuments Historiques, qui reprend l'ensemble du projet, pour un même montant d'opération.

## QUESTIONS DIVERSES

### Tour de table

Sylvain POULAIN évoque les manifestations des 13 et 14 juillet prochains. Une réunion est organisée le jeudi 23 juin. Ci-joint le programme détaillé des festivités.

Les commerçants lui ont demandé l'organisation d'une réunion pour faire le point après les manifestations de Pâques. La date reste à définir.

Lucienne BEKALAREK a rencontré M. MARLOT (255, rue C. de Gaulle) qui relance au sujet de la bouche à clés devant sa maison. Olivier THOUANT propose de traiter le dossier.

Michel DAUTRECQUE s'interroge sur les délais de réalisation d'un mur de soutènement à l'entrée d'APREMONT. M. le Maire lui répond que la haie a été arrachée cette semaine. La société Denis BERTRAND va commencer les fondations.

La séance est levée à 23h10

## INFORMATIONS GÉNÉRALES

### RESULTATS ELECTIONS LEGISLATIVES

#### 1<sup>er</sup> tour de scrutin le 12 juin 2022 à Rozoy sur Serre

Inscrits : 679 - Votants : 309 (45.51%)

Abstentions : 370 (54.49%) Blancs et Nuls : 5 Exprimés : 304

Liste des candidats	Nuances	ROZOY		DEPARTEMENT	
		Voix	% Exprimés	Voix	% Exprimés
Nicolas DRAGON	RN	111	36.51	11 245	33.14
Aude BONO-VANDORME	ENS	67	22.04	7 939	23.40
Paul MOUGENOT	LR	50	16.45	3 853	11.35
Olivier FENIOUX	NUP	44	14.47	6 463	19.05
Carole RIBEIRO	DVD	11	3.62	2 052	6.05
Benjamin CAUCHY	REC	9	2.96	1 312	3.87
Jean-Loup PERNELLE	DXG	8	2.63	500	1.47
Michel DEGOUY	DSV	4	1.32	570	1.68

#### 2<sup>ème</sup> tour de scrutin le 19 juin 2022 à Rozoy sur Serre

Inscrits : 679 - Votants : 299 (44.04%)

Abstentions : 380 (55.96%) Blancs et Nuls : 13 Exprimés : 286

Liste des candidats	Nuances	ROZOY		DEPARTEMENT	
		Voix	% Exprimés	Voix	% Exprimés
Nicolas DRAGON	RN	162	56.64	17 049	54.53
Aude BONO-VANDORME	ENS	124	43.36	14 217	45.47

Nicolas DRAGON a été élu député de la 1<sup>ère</sup> circonscription



**FERMETURE EXCEPTIONNELLE DE LA MAIRIE  
LE VENDREDI 15 JUILLET**

### RAPPEL INCIVILITES NUISANCES SONORES

Des administrés signalent régulièrement en mairie la gêne occasionnée par les bruits de voisinage. Ces troubles portent non seulement atteinte à la qualité de la vie et à la tranquillité, mais aussi à la santé.

Une part très importante de ces bruits provient de comportements particuliers, qui sont en fait des incivilités.

Les troubles occasionnés par des personnes (**fêtes, chants, cris**) et par du matériel (**radios, outils de bricolage comme tondeuse et tronçonneuse, petites motos**) sont considérés par la réglementation comme des bruits de voisinage.

En tant que tel, ce type de gêne est régi par le Code de la santé publique (décret du 31 août 2006).

"Aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme [...]". L'un de ces trois critères, précisés à l'article R. 1334-31 du code de la santé publique, suffit à constituer un trouble de voisinage.

Rappelons que, la nuit, sont considérés comme étant du tapage nocturne, tous les bruits gênants relevés entre 22h et 7h du matin. A ce sujet, des réclamations ont aussi été déposées en mairie pour des aboiements à répétition.

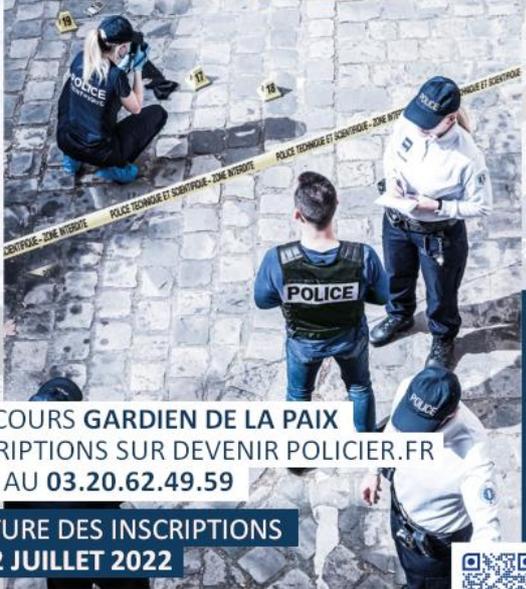
Les propriétaires de chiens sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage.

Pour plus de précisions sur l'annonce (qualités requises, conditions d'accès, avantage du métier, missions, formation), se renseigner en mairie.

PRÉVENIR / ENQUÊTER / INTERVENIR

# PROTÉGER

LE PLUS BEAU DES MÉTIERS



CONCOURS GARDIEN DE LA PAIX  
INSCRIPTIONS SUR [DEVENIRPOLICIER.FR](http://DEVENIRPOLICIER.FR)  
INFO AU 03.20.62.49.59

CLÔTURE DES INSCRIPTIONS  
LE 22 JUILLET 2022



## TOURNOI ROCKET LEAGUE

**Mercredi 13 juillet**  
13h30 - 17h30  
Tiers - Lieu  
Dizy - le - Gros

**Gratuit**  
Ouvert à tous !  
Inscriptions en salle  
ou sur les réseaux sociaux

**Lots à gagner**  
Cartes cadeaux - Places Japan Expo



### IMPORTANT !! DISTRIBUTION DES CARTES DE DECHETTERIE

Pour accéder à la nouvelle déchetterie intercommunale de MONTCORNET, route de Vincy (ouverture le 18 juillet) ainsi que celle de ROZOY SUR SERRE, un badge d'accès sera indispensable.

Ce badge nominatif magnétique (un par foyer) est à retirer en mairie : les lundis 11, 18 et 25 juillet de 9h à 12h et les vendredis 8, 22 et 29 juillet de 13h30 à 16h30.

Vous devez obligatoirement vous munir d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile pour le récupérer.

Ces dates passées, à partir du 1<sup>er</sup> août, ce badge devra être retiré à l'accueil de la Communauté de Communes, 320 rue des Verseaux.

Pour les entreprises et les locataires des HLM, il est à retirer obligatoirement à la Communauté de Communes.

Samedi 9 et dimanche 10 juillet 2022

KENNY

10 JUILLET  
ROZOY-SUR-SERRE



## TROPHÉE TIMOTEI POTISEK



AMANDINE  
VERSTAPPEN

Plus de 400 coureurs

ENTREE GRATUITE pour tous les Rostandes et Rostands.  
S'inscrire en mairie avant le mercredi 6 juillet pour bénéficier de l'accès gratuit pendant les 2 jours. Présentation obligatoire d'une pièce d'identité à l'entrée du site.

Samedi 9 juillet : à partir de 8h30, courses – de 18h30 à 19h30, remises des prix – 23h00, feu d'artifice  
Dimanche 10 juillet : à partir de 8h30, courses – 18h30, remises des prix.

Restauration sur place

### PISCINE INTERCOMMUNALE



ouverture : **SAMEDI 2 JUILLET**  
à 14h00 (jusqu'au 28 août)

Horaires : du lundi au vendredi : 14h-19h45  
samedi et dimanche : 10h-12h/14h-19h

Tarifs : enfants CCPT : 1,50 € – enfants hors CCPT : 2,50 €  
adultes CCPT : 2,50 € – adultes hors CCPT : 3,50 €

Renseignements : 03 23 24 79 23 (piscine)  
03 23 25 85 79 (maîtres-nageurs)  
03 23 98 04 54 (CCPT)

Piscine intercommunale de plein air - Rue de la piscine - 02340 CHAOURSE